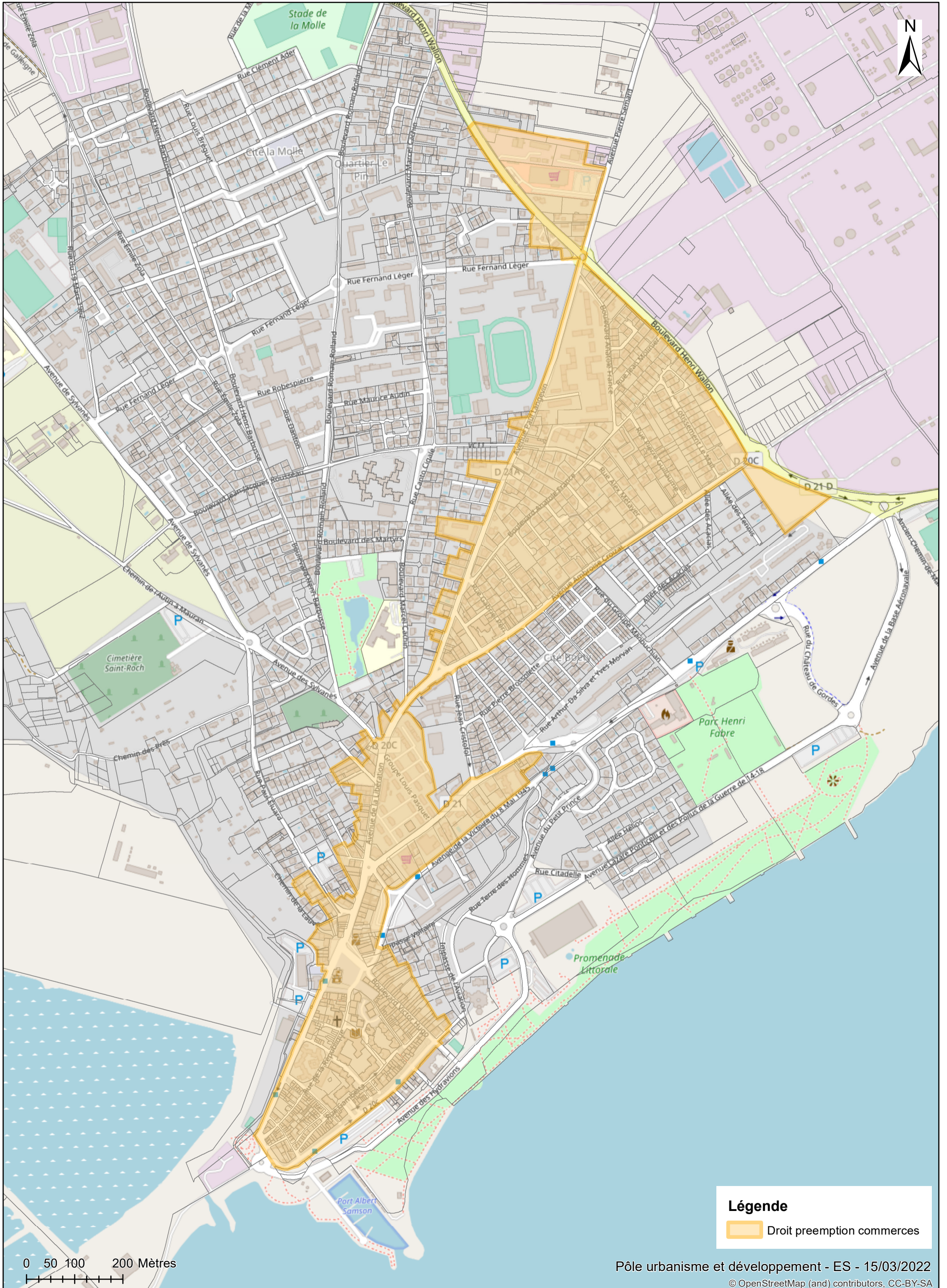


Périmètre d'instauration du droit de préemption lors de la cession de fonds de commerce, de fonds artisanaux ou de baux commerciaux et sur les terrains portant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².



Légende
Droit preemption commerces